

Nombre de conseillers

En exercice : **26**

Présents : **16**

Absents : **10**

- dont suppléés : **1**

- dont représentés : **3**

Votants : **20**

- dont « pour » : **20**

- dont « contre » : **0**

- dont abstention : **0**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

L'an deux mille vingt et un, le dix décembre à dix-sept heures, les membres du Conseil de la **Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon »** dûment convoqués le trois décembre se sont réunis dans la salle de réunions de la maison de la vallée sous la présidence de Mme VAGINAY RICOURT Sophie, Présidente.

PRESENTS : Mmes VAGINAY RICOURT Sophie, BANCILLON BOË Fabienne, JACQUES Elisabeth (*arrivée à la question n°4*), GARCIER-RICHAUD Héléne, OCELLI Chloé, REYNAUD Sandra, MM. BOUGUYON Yvan, ORTUNO Miguel, BARNEAUD Christophe, FRANQUEBALME Jean-Pierre, MARTIN Jacques, FORTOUL Jacques, SICELLO Manuel, MILLION-ROUSSEAU Daniel, TRON Jean-Michel, CAPEL Denis et GASTON Arnaud (*départ après la question n°24*).

EXCUSES : Mme ALLEMANDI Florence ayant donné pouvoir à Mme VAGINAY RICOURT Sophie, Mme BALLADUR Clarisse, Mme OKROGLIC Dominique, M. OLIVERO Albert suppléé par M. MARTIN Jacques, M. PELLOUX Jacques ayant donné pouvoir à M. FORTOUL Jacques, M. REYNAUD Frédéric ayant donné pouvoir à M. Jean-Michel TRON et M. FERRON Jean.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme GARCIER-RICHAUD Héléne.

Délibération n°2021/200

OBJET : GESTION INTEGREE DES RISQUES NATURELS SUR LE TERRITOIRE DE LA CCVUSP – DEMANDE DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2022 AU TITRE DU FNADT ET AUPRES DE LA REGION SUD - AVENANT A LA SUBVENTION FEDER 2019-2021.

Le Conseil de Communauté,

VU sa délibération 2017/230 du 28 septembre 2017 portant candidature de la CCVUSP au Programme Opérationnel Interrégional du massif Alpin (POIA) dans le cadre de la mise en place de la GIRN ;

VU sa délibération 2018/124 du 15 mai 2018 portant mise à jour du plan de financement de cette opération et demande de financement complémentaire au titre du FNADT CIMA ;

CONSIDERANT l'annualité du financement Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT) et de l'attribution de l'aide de la Région Sud ;

CONSIDERANT le financement du projet GIRN par une subvention du fonds européen FEDER attribué sur 3 ans ;

CONSIDERANT la possibilité de financement FNADT à hauteur de 15% sur ce projet pour l'année 2022, à hauteur de 15 % également pour la région Sud, et à hauteur de 50 % pour les fonds FEDER ;

Sur proposition de la Présidente,
Après délibéré,

- **APPROUVE** la demande d'avenant à la subvention FEDER, relatif à l'arrêté d'attribution d'une aide européenne pour le financement du projet GIRN de la vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon prolongeant la fin d'exécution physique du projet du 31/03/2022 au 31/12/2022 dans les mêmes conditions financières.
- **APPROUVE** le plan de financement du projet de développement de la GIRN de la vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon pour 2022 constitué de la demande de financement FNADT 2022 et Région Sud - fonctionnement du 01/01/2022 au 31/12/2022.

FNADT / REGION 2022 :

Dépenses de fonctionnement	
Dépenses	Montant TTC
Chargé de mission	32 000 €
Frais de déplacement	1 000 €
Abonnement outil d'alerte C2I	5 640 €
Communication / Sensibilisation	3 690 €
Déploiement d'une organisation intercommunale de gestion de crise (CYPRES)	2 861 €
TOTAL	45 190,25 €

Plan de financement Fonctionnement					
ANNEE N	Programme ou financeur	Montant (en €)	Taux de subvention	Date de dépôt de la demande auprès du financeur	Observations
FNADT	CIMA	6 778,54	15%	Novembre 2021	
Fonds européens	FEDER-POIA	22 595,13	50%	Octobre 2017	Voté pour 3 ans
Région (s)		6 778,54	15%	Décembre 2019 Décembre 2020	
Total co-financeurs publics		36 152,20	80%		
Autofinancement CCVUSP		9 038,05	20%		
Coût total du projet TTC		45 190,25	100%		

- **SOLLICITE** les subventions les plus élevées que possible au titre du FNADT et auprès de la Région Sud pour aider au fonctionnement 2022 de la GIRN.
- **AUTORISE** la Présidente à entreprendre toute démarche afférente à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme,

La Présidente,
Mme Sophie VAGINAY RICOURT.

